

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 4 mars 2025

Présents : Mmes POLICON, NYEMBAL, MM. BOUSSARD, DIAZ, CHAMPION, ARNAUD, BRUNET.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :



D1



SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.



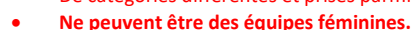
JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :



• De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,



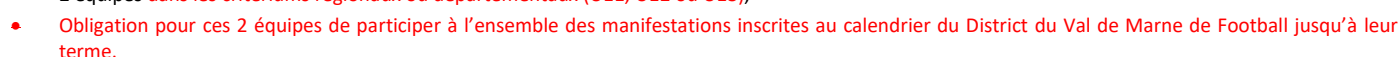
• **Ne peuvent être des équipes féminines.**



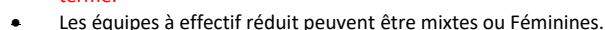
FOOT A EFFECTIF REDUIT :



• 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),



• Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.



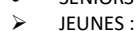
• Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.



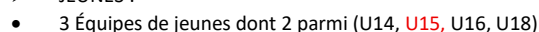
D2



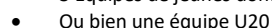
• SENIORS : 2 équipes



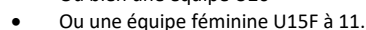
JEUNES :



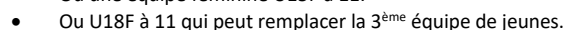
• 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)



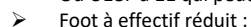
• Ou bien une équipe U20



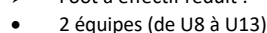
• Ou une équipe féminine U15F à 11.



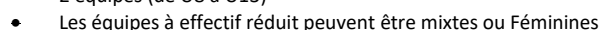
• Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.



Foot à effectif réduit :



• 2 équipes (de U8 à U13)



• Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines



• Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

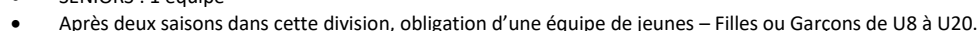
Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.



D3



• SENIORS : 1 équipe



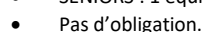
• Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.



D4



• SENIORS : 1 équipe



• Pas d'obligation.

POUR INFORMATION

D1 Tous les clubs sont en règle

D2 A et B Obligation de trois équipes de jeunes parmi U14 – U15 – U16 - U18 - Une des équipes peut être une équipe U15F ou U18F à 11.

534669 - Marolles FC

La Commission constate que le club ne répond pas aux obligations cette saison. Application de l'article 11.2.2.

11.2.2 - Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

-Retrait de 4 points, par obligation non respectée, ou classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

D3 A et B ERRATUM : Il n'y a pas de clubs en infraction

FERMETURE DES TERRAINS

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Le lundi 21 avril 2025
- Les jeudis 1 - 8 et 29 mai 2025

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

Dérogation Horaire Annuelle

FC SUCY - SENIORS D1

Ce club jouera toutes ses rencontres à 16h, jusqu'à la fin de saison.

500651 – BOISSY FC féminine U15

Ce club jouera toutes ses rencontres à 12h, jusqu'à la fin de saison.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT

29577930 - CA HAY LES ROSES 2 / FC ST MANDE Seniors D4.B du 9/02/2025

Reprise du dossier. PV du 04/02/25.

La commission remet le match au 20/04/2025.

COUPE SENIORS

CALENDRIER

¼ FINALE	27 AVRIL
½ FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

53213430 – CRETEIL LUSITANOS US 2 / VILLEJUIF US1 Coupe VDM Séniors du 13/03/2025

Courriel de Créteil du 03/03/25 (changement de date car match de championnat le 15/03)

Accord de la Commission, la rencontre aura lieu le 12/03/25 à 20h00 au stade Duvauchelle à Créteil.

53213432 – CHEVILLY LARUE ELAN / AVENIR SPORTIF ORLY Coupe VDM Séniors du 02/03/2025

Courriel de Chevilly du 28/02/25 (match non joué). Match reporté à date ultérieure.

La Commission transmet à la CDPME pour suite à donner.

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/4 FINALE	19 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

53193826 – APSAP VILLE DE PARIS / WAYWOUYWEAR FC Coupe Entreprise du 01/03/2023

Courriel de Waywouywear du 25/02/25 (demande de report 2 matchs même jour).

La commission fixe le match au 12/03/2025 à 20h00

53193829 – APSAP HENRI MONDOR / SCPO FOOTBALL 2 Coupe Entreprise du 01/03/2023

Courriel de SCPO du 28/02/25, manque de joueurs.

La commission enregistre le forfait avisé de SCPO FOOTBALL 2, APSAP HENRI MONDOR est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

CHAMPIONNAT CDM

29577077- BRANCOS DE CRETEIL A 5 / MAISONS ALFORT FC 35 CDM D1 du 23/03/2025

La commission remet la rencontre à une date ultérieure.

COUPE CDM

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

53193540 – ST MAUR LUSITANOS 5 / VILLENEUVE ST GEORGES PORTUGAIS 5 Coupe CDM du 08/03/25

Erreur Administrative.

La rencontre est fixée au mercredi 12 mars à 20h, au stade des Corneilles à ST MAUR.

53193544- USJTO UKRAINE 5 / BRANCOS DE CRETEIL A 5 Coupe CDM du 05/03/2025

Courriel de USJTO Choisy du 03/02/25, terrain indisponible.

La commission fixe la rencontre au 23/03/2025.

CHAMPIONNAT ANCIENS

28266688 – CRETEIL FC MACCABI 41 / BOIS L'ABBE OUTRE MER 41 Anciens D2.B du 13/04/2025

Courriel de Maccabi Créteil du 28/02/25, demande de report.

Exceptionnellement, la commission fixe la rencontre au 27/04/2025.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 8^{ème} de finale qui auront lieu le 23 MARS 2025 à 9h30 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

CHAMPIONNAT +45 ANS

COUPE +45 ANS

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 8^{ème} de finale qui auront lieu le 23 MARS 2025 à 9h30 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : PORTUGAIS CHAMPIGNY.

CRITERIUM +55 ANS

DEPARTEMENTALE « FEMININ »

CHAMPIONNAT FEMININES

U15F

53156755 – ST MANDE FC / MAISONS ALFORT FC 2 féminine U15 poule B du 08/03/2025

Courriel de St Mandé du 03/03/25, changement d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 08/03/2025 à 16h au lieu de 17h. Prévenir vos adversaires.

U13F

U11F

53156250 – ST MANDE FC / MAISONS ALFORT FC féminine U11 poule B du 09/03/2025

Courriel de St Mandé du 03/03/25, changement d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 09/03/2025 à 11h30 au lieu de 10h. Prévenir vos adversaires.

COUPE FEMININES SENIORS

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 ^{ER} MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Les rencontres :

53193919 - ST MAUR F.FEM VGA 1 / AS THAONFOOT 1 – Forfait -

53193922 – CHAMPIGNY FC 94 1 / JOINVILLE RC 1

Sont fixées au mercredi 5 mars 2025 à 20h, ST MAUR VGA et JOINVILLE RC jouant en coupe de Paris le 02/03/2025.

53193918 – CHAMPIGNY PORTUGAIS 1 / CRETEIL LUSITANOS F.1 Coupe féminine séniors du 01/03/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 28/02/25, demande de report.

Accord de la commission, le match se jouera le 05/03/2025 à 20h00, au stade Dominique Duvauchelle à CRETEIL.

53193920 – VILLENEUVE AFC / VGA ST MAUR 2 Coupe féminine séniors du 01/03/2025

Courriel de St Maur du 28/02/25, manque de joueurs.

La commission enregistre le forfait avisé de VGA ST MAUR 2, VILLENEUVE AFC est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

53193921 – CACHAN CO ASC / THIAIS FFC Coupe féminine séniors du 01/03/2025

Courriel de Thiais du 28/02/25, manque de joueurs.

La commission enregistre le forfait avisé de THIAIS FFC, CACHAN CO ASC est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

COUPE FEMININES U15 à 8

CALENDRIER

1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	12 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
Finale	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 8^{ème} de finale qui auront lieu le 22 MARS 2025 à 16 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

COUPE U20

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 8^{ème} de finale qui auront lieu le 23 MARS 2025 à 13 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

CHAMPIONNAT U18

28266775 - LIMEIL BREVANNES AJ / FC CHAMPIGNY U18 D2.A du 09/02/2025

Reprise du dossier. PV du 04/02/25.

La commission remet le match au 23/03/2025.

COUPE U18

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 8^{ème} de finale qui auront lieu le 23 MARS 2025 à 13 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : LIMEIL BREVANNES.

53193531 – MAISONS ALFORT FC 21 / PERREUX AS FRAN 21 Coupe U18 du 02/03/2025

Lecture de la feuille de match, manque de joueurs.

La commission enregistre le forfait non avisé de PERREUX AS FRAN 21, MAISONS ALFORT FC 21 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

CHAMPIONNAT U16

29683303 – SFCCANAVEROIS 1 / GENTILLY AC 1 U18 D4.B du 02/03/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 27/02/25, demande de report.

Exceptionnellement, la commission reporte la rencontre au 23/03/2025.

COUPE U16

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 8^{ème} de finale qui auront lieu le 23 MARS 2025 à 13 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 8^{ème} de finale qui auront lieu le 23 MARS 2025 à 13 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

CHAMPIONNAT U15

COUPE U15

CALENDRIER

1/4 FINALE	22 MARS
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 23 MARS 2025 à 16 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

CHAMPIONNAT U14

53139466 - CAUDACIENNE ES 21 / NOGENT FC 21 U14 D4.F du 01/03/25

Courriel de Nogent FC du 01/03/25 et lecture de la feuille de match (match non joué/absence de la Caudacienne ES)

La commission enregistre le 1^{er} forfait de la CAUDACIENNE ES 21.

COUPE U14

CALENDRIER

1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 8^{ème} de finale qui auront lieu le 22 MARS 2025 à 16 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : AVS ORLY.

COUPE AMITIE U14

CALENDRIER

1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 8^{ème} de finale qui auront lieu le 22 MARS 2025 à 13 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.